

La dépêche du parquet de Gap

*Au sommaire de ce
vingt-deuxième numéro*

**Les violences conjugales et
intrafamiliales**

**La lutte contre les trafics de
stupéfiants**

La lutte contre l'insécurité routière

**Les atteintes aux mœurs
Les atteintes aux personnes
Les atteintes aux biens**

La lutte contre les passeurs

**Les histoires judiciaires d'un autre
siècle**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GAP

Parquet

**Florent CROUHY,
Procureur de la République**

Tél : 04.92.40.70.00

E-mail : sec.pr.tj-gap@justice.fr

Adresse : Place saint Arnoux – BP 77

05007 GAP Cedex



Les affaires judiciaires marquantes du mois d'avril 2023

Les violences conjugales et intrafamiliales

Priorité absolue du parquet de Gap

Gap - 03 avril 2023 - Un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins et d'indemniser la victime et interdictions d'entrer en contact avec la victime, de se rendre à son domicile ou son lieu de travail.

Une interdiction de détenir ou porter une arme pendant 5 ans a été prononcée à titre de peine complémentaire.

Le prévenu devra en outre suivre un stage de sensibilisation aux violences conjugales et sexistes.

Le 30 janvier dernier, une dispute avait éclaté sur fond d'alcool au sein d'un couple en instance de divorce.

L'individu avait été placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès.



La Batie Neuve – 31 mars 2023 – Une personne, sous l'empire de l'alcool, donne des coups à son compagnon en présence de son fils.

A l'issue de sa garde à vue, la mise en cause a fait l'objet d'une **convocation devant le tribunal correctionnel pour l'audience du 11 juillet 2023.**

Savournon – 1^{er} avril 2023 – Une victime dénonce des violences physiques, psychologiques et verbales depuis plus d'un an.

Le mis en cause est placé en garde à vue. Une perquisition au domicile conjugal permet la saisie de plusieurs armes et munitions.

Le mis en cause a déféré au parquet et placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès qui aura lieu le 22 juin prochain.



Upaix – 07 avril 2023 – Une victime dénonce une emprise psychologique ainsi que des violences de la part de son compagnon depuis plus d'un an et demi. Elle dénonce également des actes de violence physique.

La victime a quitté le domicile avec ses trois enfants.

Une enquête a été ouverte.

Gap – 13 avril 2023 – Un homme est condamné à **12 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 24 mois** avec obligation de soins et interdiction d'entrer en contact avec la victime ou de paraître à son domicile

Le tribunal a prononcé une interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation pendant une durée de 5 ans et a ordonné l'exécution provisoire de la décision.

Le 15 décembre dernier, le prévenu, sous l'empire d'un état alcoolique, s'était présenté au domicile conjugal armé d'un pistolet et avait tiré en l'air des coups de feu. Une perquisition permettait la saisie de 9 armes à feu.

Gap – 06 avril 2023 – Un individu est condamné à **3 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de soins et de travail et interdictions d'entrer en contact avec la victime ou de paraître à son domicile.

Une interdiction de porter ou détenir une arme soumise à autorisation pendant 5 ans a été prononcée à titre de peine complémentaire.

Le 20 octobre 2022, sa compagne, âgée de 17 ans, dépose plainte pour des violences commises à son encontre. Elle dénonce également des violences commises sur le jeune fils du prévenu, né d'une précédente union.

A noter que le prévenu a interjeté appel et que le ministère public a formé un appel incident. Les parties civiles ont également interjeté appel.

Gap – 06 avril 2023 – Un individu est condamné à **2 mois d'emprisonnement ferme**.

Gap – 06 avril 2023 – Un individu est condamné à **12 mois d'emprisonnement ferme** pour avoir passé, à plusieurs reprises, des appels téléphoniques malveillants à son ex-compagne.

Chorges- 15 avril 2023 – Un individu est placé en garde pour avoir envoyé à de multiples reprises de nombreux messages à son ex-compagne et mère de ses deux enfants d’avec qu’il vient de se séparer.

Le mis en cause a été déféré au parquet et placé sous contrôle judiciaire.



Puy St Eusèbe - 25 avril 2023 – Un individu est placé en garde à vue : alcoolisé et violent, le mis en cause a pris son véhicule avec sa fille âgée de 5 ans afin de rechercher sa compagne.

Le mis en cause a été déféré au parquet et placé sous contrôle judiciaire dans l’attente de son procès qui aura lieu en septembre prochain.

La Roche de Rame - 24 avril 2023 – Après une soirée alcoolisée, un individu rentre au domicile conjugal et réveille sa compagne en lui assénant des coups. Le mis en cause tire la victime par les cheveux et la gifle alors qu’elle tient dans ses bras leur fille âgée d’un an. A cela s’ajoutent des insultes et des menaces.

Interpellé puis placé en garde à vue, le mis en cause sera déféré au parquet le lendemain. **En état de récidive, le mis en cause est provisoirement incarcéré dans l’attente de son passage devant le juge de l’application des peines. Une convocation en justice pour le 17 septembre 2023 lui a également été remise.**

Lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants demeure une priorité pour le parquet de Gap

Gap - 07 avril 2023 – Le tribunal condamne six consommateurs interpellés fin janvier à la suite d’une opération judiciaire menée dans la cité des Toulouzannes. **Quatre peines d’emprisonnement ferme ont été prononcées pour un total de 15 mois ainsi que deux peines d’emprisonnement (5 et 6 mois) avec sursis probatoire pendent 18 mois avec obligations de soins et de travail.**

1 87 KG DE RÉSINE DE CANNABIS, 5 ANS D’EMPRISONNEMENT

Gap - 17 avril 2023 - Les deux individus interpellés le 23 mars dernier par le service des douanes après la découverte de 187 Kg de résine de cannabis dissimulé sous le plancher d’un fourgon ont été condamnés à **5 ans d’emprisonnement ferme. Le maintien en détention a été ordonné.** A titre de peine complémentaire, le tribunal a ordonné une interdiction du territoire français pour une durée de 10 ans

Une amende douanière d’un montant de 654 500 euros a été prononcée (valeur marchande des stupéfiants saisis).

Une saisie et une interpellation qui ont été permises grâce à une information obtenue par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et une filature de près de 4 heures.

Un « dossier exceptionnel » pour la juridiction gapençaise en terme de quantité saisie.

A noter que les deux prévenus ont interjeté appel. Le parquet a quant à lui formé deux appels incidents.

L'appel est une voie de recours ordinaire contre les jugements des juridictions du premier degré tendant à les faire réformer ou annuler par le juge d'appel.

L'appel formé par l'appelant est dit « appel principal ».

L'appel incident est l'appel formé en réplique à l'appel principal, par la partie intimée.

Montgenèvre - février 2023 – Une enquête préliminaire est ouverte à la suite d'un renseignement. Deux consommateurs sont identifiés et l'un d'entre eux revend de la cocaïne.

Le 10 mars 2023, une perquisition permet la saisie de matériel de conditionnement, une balance et 1,38 g d'herbe de cannabis.

Le 13 avril 2023, l'individu procédant à de la revente est placé en garde tandis que le second mis en cause est entendu en audition libre. **Tous deux sont convoqués devant le tribunal correctionnel.**

Saint Crépin - 16 avril 2023 – Lors d'un contrôle routier, une odeur de cannabis se dégage de la cabine d'une camionnette. Le conducteur déclare être consommateur et remet 158 g d'herbe de cannabis.

Le mis en cause devra se présenter devant **le tribunal correctionnel le 12 septembre prochain.**

Sécurité routière

Autre axe de travail prioritaire pour le parquet de Gap, la lutte contre les conduites à risque reste de rigueur sur les routes du département. Illustration avec les dernières affaires.

Gap - 03 avril 2023 - Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement avec sursis simple** pour avoir conduit le 26 juin 2022 à Rosans en ayant fait usage de stupéfiants.

Le tribunal a constaté l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser avant un délai d'un mois.



Gap – 20 juillet 2022 – Un automobiliste, circulant malgré une injonction de restituer son permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points, refuse un contrôle routier.

Le 06 avril 2023, une peine de **8 mois d'emprisonnement ferme** est prononcée pour les faits de refus d'obtempérer et une peine de **120 jours-amende à 5 € (600 €)** est prononcée pour le défaut de permis.

Gap - 06 avril 2023 - Un individu est condamné à **30 mois d'emprisonnement ferme** pour avoir conduit :

- Malgré l'annulation de son permis de conduire
- Sans assurance
- A une vitesse excessive

Le tribunal a délivré un mandat de dépôt.

Les faits avaient été commis le 28 octobre 2022 à St Etienne le Laus et une victime avait également été blessée.

Gap - 07 avril 2023 - Un individu est condamné à **5 mois d'emprisonnement avec sursis simple** pour avoir conduit un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique le 25 février 2022 à Gap et le 29 juillet 2022 à Gap

Une suspension de son permis de conduire pour une durée de 6 mois a également été prononcée.



Gap - 06 avril 2023 - Un automobiliste est condamné à **120 jours-amende à 10 €**.

L'individu avait fait l'objet d'un contrôle routier le 30 septembre 2022 à Gap alors qu'il circulait sans assurance et malgré une injonction de restituer le permis.



Gap - 06 avril 2023 - Un automobiliste est condamné à **120 jours-amende à 5 €**.

L'individu avait fait l'objet d'un contrôle routier le 08 mai 2022 à Névache alors qu'il circulait sans assurance et malgré l'annulation de son permis.

Gap - 06 avril 2023 - Un automobiliste est condamné à **6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de soins et de travail.

Le tribunal a ordonné une suspension du permis de conduire pour une durée de 6 mois avec exécution provisoire.

L'individu avait fait l'objet d'un contrôle routier le 30 décembre 2022 à Guillestre alors qu'il circulait malgré une suspension de son permis de conduire et en ayant fait l'usage de stupéfiants

Gap - 07 avril 2023 - Un automobiliste est condamné à **60 jours-amende à 10 €** pour avoir conduit sous l'empire d'un état alcoolique à Vars le 31 décembre 2022.

Le tribunal a prononcé une suspension du permis de conduire avec exécution provisoire.

Gap - 07 avril 2023 - Un automobiliste est condamné à **6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de soins et de travail pour avoir conduit sous l'empire d'un état alcoolique à St Crépin le 16 décembre 2022 avec la circonstance aggravante de la récidive.

Le tribunal a prononcé une annulation du permis de conduire avec obligation de s'équiper d'un éthylotest anti-démarrage pendant 1 mois.

Laragne-Montéglin – 22 octobre 2022 - Un automobiliste fait l'objet d'un contrôle routier au cours duquel plusieurs infractions seront relevées :

- Récidive de conduite en ayant fait usage de stupéfiants
- Conduite malgré l'injonction de restituer le permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points
- absence de contrôle technique à jour
- usure importante des pneumatiques

Renvoyé devant le tribunal correctionnel le 07 avril dernier, l'individu a été condamné à **8 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 24 mois** avec obligations de soins, de travail et de passer le permis.

A noter que l'individu avait, lors du contrôle, donné le nom de son frère.

Les atteintes aux mœurs

Gap - 13 avril 2023 - Un individu est condamné à **9 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligation de soins.

Le tribunal a constaté l'inscription au FIJAIS et a prononcé, à titre de peine complémentaire une interdiction pendant 10 ans d'exercer une activité impliquant un contact habituel avec des mineurs.

L'individu avait été interpellé à la suite d'une discussion sur un site internet avec un enquêteur de la gendarmerie à qui il avait fait des propositions à caractère sexuel pensant qu'il s'agissait d'une fillette de 13 ans.

Le mis en cause avait été placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès.



Gap - 13 avril 2023 - Un individu est condamné à **18 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligation de soins et de travail.

Le tribunal a constaté l'inscription au FIJAIS et a prononcé, à titre de peine complémentaire une interdiction pendant 10 ans d'exercer une activité impliquant un contact habituel avec des mineurs.

L'individu avait été interpellé à la suite d'une discussion sur un site internet avec un enquêteur de la gendarmerie à qui il avait fait des propositions à caractère sexuel pensant qu'il s'agissait d'une fillette de 13 ans.

L'exploitation de son téléphone avait permis de recueillir des échanges de messages, parfois accompagnés de photos, avec un jurassien rencontré sur le même site internet. Les deux jeunes filles de l'interlocuteur étaient au centre des échanges avec un projet de rencontre.

Savines le Lac - 13 avril 2023 – Une victime, placée sous curatelle, dénonce un viol commis par un de ses voisins.

Une enquête a été ouverte.

Chabottes – 27 avril 2023 – Un individu est placé en garde à vue pour avoir installé une caméra dans des toilettes.

L'enquête se poursuit.

Les atteintes aux personnes

Gap - 03 avril 2023 - Un individu est condamné à **2 mois d'emprisonnement ferme**.

Le 07 janvier dernier, après avoir commis un vol au préjudice du magasin Leclerc, il avait commis des outrage et rébellion à l'encontre des agents des de police lors de son interpellation.

Risoul – 07 janvier 2023 – Une altercation éclate dans le couloir d'une résidence. Les deux mis en cause sont sous l'empire de l'alcool (*cf dépêche du mois de janvier*).

Convoqués à l'audience correctionnelle du 03 avril 2023, les prévenus ont été condamnés à **5 et 8 mois d'emprisonnement ferme**.

Dévoluy – 08 avril 2023 – Une altercation éclate dans un bar restaurant. **Deux mis en cause sont convoqués devant le délégué du procureur le 21 juin prochain.**

Embrun – 19 avril 2023 – Le mis en cause n'accepte pas la rupture et se présente au domicile de son ex-compagne qui vit avec son nouveau compagnon. Le mis en cause revient alors armé d'un couteau dont plusieurs coups seront portés au nouveau compagnon.

La victime quitte les lieux avec sa compagne tandis que le mis en cause appelle la gendarmerie.

Interpellé, l'individu reconnaît les faits et est placé en garde à vue.

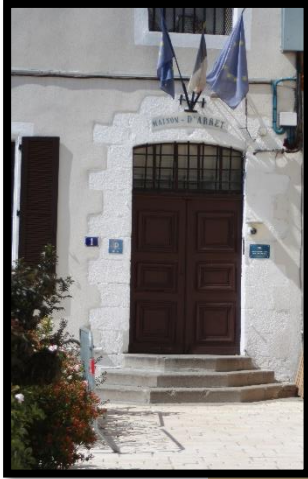
Déféré au parquet et présenté devant le tribunal correctionnel dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate, le mis en cause a demandé un délai pour préparer sa défense.

Dans l'attente de son procès, renvoyé au 12 mai prochain, le mis en cause, sans antécédents judiciaires, a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'entrer en contact avec la victime ou son ex-compagne.

Guillestre – 15 avril 2023 – Une altercation éclate entre 3 personnes. L'une d'entre elle, sous l'empire de l'alcool, menace les deux autre à l'aide d'un couteau.

A l'issue de sa garde à vue, le mis en cause a fait l'objet d'une **convocation devant le tribunal correctionnel le 17 août 2023**.





Val Buëch Méouge – 16 avril 2023 – Un individu, sous l'emprise de l'alcool, dégrade le boîtier de son bracelet sous surveillance électronique. Il contacte également le service pénitentiaire d'insertion et de probation et insulte l'interlocutrice.

L'individu a été interpellé puis placé en garde à vue à l'issue de laquelle **le mis en cause a été écroué à la maison d'arrêt de Gap pour poursuivre l'exécution de sa peine.**

Embrun – 23 avril 2023 – Un individu, sous l'empire d'un état alcoolique est interpellé par une patrouille. Des outrages ainsi que des violences sont commis sur les militaires pendant le transport. Un militaire reçoit également un coup de tête.

Le mis en cause a été convoqué devant le tribunal correctionnel.

Gap – 26 avril 2023 – Une rixe éclate en centre-ville. Deux personnes armées, l'une d'un marteau et l'autre d'un briquet, violent physiquement une troisième personne.

Les co-auteurs ont été respectivement condamnés à :

- **36 mois d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligation de soins, de travail, de payer le Trésor public et d'indemniser la partie-civile. **Le tribunal a décerné un mandat de dépôt pour la partie ferme.**
- **4 mois d'emprisonnement avec sursis simple.**

Une interdiction de porter ou détenir une arme soumise à autorisation pendant une durée de 5 ans a été prononcée à l'encontre des deux prévenus.

A noter que plusieurs altercations ont précédemment eu lieu.

La victime est toujours hospitalisée.

Les atteintes aux biens

Gap – 03 avril 2023- L'individu qui avait subtilisait un camion pour son usage personnel a été condamné à **6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de travail, de payer le trésor public et d'indemniser la victime.

Laragne-Montéglin - 14 avril 2023 - Un automobiliste constate des dégradations sur son véhicule et le feu arrière droit est dérobé.

Guillestre – 04 avril 2023 – La victime constate des dégradations sur sa voiture ainsi que le vol de matériel d'outillage et du matériel de sport entreposés dans le coffre. Un vtt électrique est également subtilisé.

Saint Laurent du Cros – 1^{er} avril 2023 - Un vol avec effraction est commis dans une habitation. Des bijoux sont dérobés pour un montant total de 1 500 €.

Gap – 06 avril 2023 – Trois individus sont condamnés à **15 mois d'emprisonnement avec sursis** pour avoir commis des vols au supermarché Géant casino de Briançon.

Avançon – 08 avril 2023 – Le vol de 33 agneaux est constaté. Le système électrique de la clôture a été neutralisé.

Saint Bonnet en Champsaur – 12 avril 2023 – Deux vols sont commis dans des habitations. Un cyclomoteur est dérobé ainsi qu'un véhicule qui sera retrouvée dans une rue à proximité.

Tallard – 15 et 16 avril 2023. Un vol avec effraction est commis au cours du week-end dans un cabinet dentaire.

Chabottes – nuit du 28 avril 2023 – Les bornes lumineuses situées sur le parking de la fromagerie sont détruites.

Châteauroux les Alpes – 06 avril 2023 – Un vol avec effraction est commis dans une habitation, du numéraire et des bijoux notamment des montres de marque sont dérobés.

Briançon – 16 avril 2023 - Deux véhicules sont dérobés dans un garage automobile.

Le 19 avril, l'un des véhicules est repéré à La Roche de Rame. Après une course poursuite et deux refus d'obtempérer, le mis en cause est interpellé à Chorges.

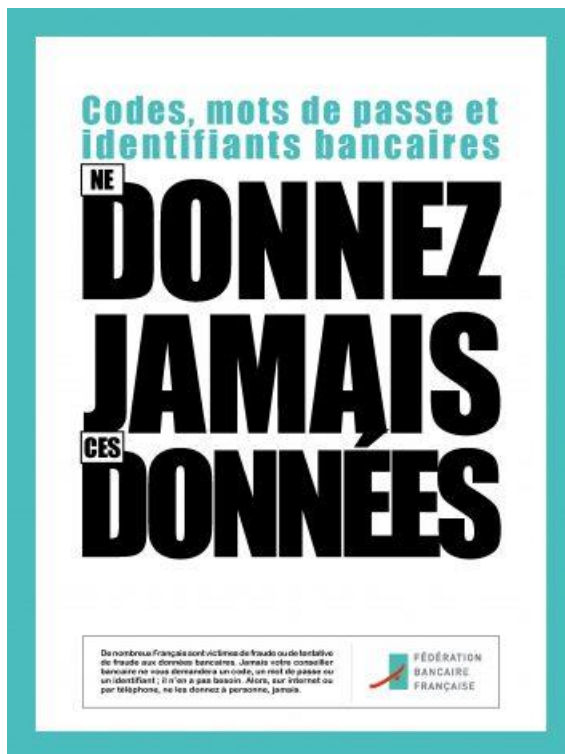
Renvoyé en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel le 21 avril, l'individu a été condamné à **30 mois d'emprisonnement dont 16 avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de travailler et d'indemniser la voiture.

A noter que le véhicule volé devait être vendu à une personne dont l'identité n'a pas été donnée par le prévenu.



Focus sur les escroqueries

Gap – 12 avril 2023 - La victime décide d'investir dans les énergies renouvelables et est contactée par un conseiller de l'entreprise « TENERGIE ». Après avoir investi la somme de 50 000 euros, la victime reçoit un chèque de 500 euros. La victime est alors invitée à investir plus. Refusant, elle n'a plus de nouvelle depuis.



Rosans – 07 avril 2023 – Le curateur d'une victime dépose plainte : alors qu'il a été contacté par mail par la banque, celui-ci a communiqué tous les identifiants de connexion.

Trois virements frauduleux ont été réalisés pour un montant total de 3 000 euros.

Aspres sur Buëch – 21 avril 2023 – Lors d'un appel téléphonique d'un individu lui signalant des opérations frauduleuses sur son compte, une victime est invitée à ouvrir un autre compte. Après exécution, la victime constate un débit de 4 300 €.

La lutte contre les passeurs

Gap – 07 avril 2023- Un individu, d'origine égyptienne, a été condamné à **8 mois d'emprisonnement ferme**.

Une interdiction du territoire français d'une durée de 10 ans a été prononcée.

Le tribunal a décerné un mandat de dépôt.



Gap – 13 avril 2023- Un individu, d'origine russe, a été condamné à **12 mois d'emprisonnement avec sursis simple**.

Gap – 24 avril 2023- Un individu, d'origine tunisienne, a été condamné à **18 mois d'emprisonnement ferme**. Une interdiction du territoire français a été prononcée pour une durée de 10 ans.

Le tribunal a ordonné un maintien en détention.

Les histoires judiciaires d'un autre temps

Que s'est-il passé en avril 1923 ? Retour historique sur des affaires d'un autre temps.

En collaboration avec Monsieur Luc Vandenhove.

La Durance, 07 avril 1923

LES CROTTES

Une plainte. — La gendarmerie instruit une plainte en abus de confiance, déposée par le patron scieur Cheylan Jacques, 50 ans, contre une femme habitant Avignon.

CHATEAU-QUEYRAS

Tentative de vol. — Un malfaiteur qui est recherché a tenté de pénétrer, la nuit, dans le magasin d'épicerie de Mme Vve Boué Madeleine, 66 ans. A cet effet, un trou de huit centimètres de diamètre avait été pratiqué au moyen d'une mèche à trois pointes et d'un vilbrequin à quelques centimètres au-dessus du verrou fermant à l'intérieur, dans le but de faire jouer ce verrou de l'extérieur et entrer dans le magasin. Dérangé sans doute au cours de son opération, le malfaiteur n'a pas réussi.

—
Club Alpin Français. — Le secrétaire-trésorier de cette Société, a constaté de nouvelles détériorations des pancartes indicatrices, qui jalonnent le chemin du périmètre de Ste-Marthe.

La gendarmerie a été chargée de rechercher les coupables. Ces actes de vandalisme doivent cesser, des sanctions sévères seront prises. On se demande quel est le mobile qui peut faire agir ces démolisseurs inconscients. Toutes les personnes de bons sens réprouvent ces actes inqualifiables, il est de leur devoir de signaler les délinquants.

—

La Durance, 14 avril 1923

—0—
THÉUS

Vol. — Divers outils, pioches, pelles, remisés dans un cabanon, sis au quartier de Vallauris, et appartenant à l'administration des eaux et forêts, ont été soustraits par un ou des malfaiteurs encore inconnus.

—0—
PRUNIÈRES

Vol. — Un individu dont on possède le signalement, a dérobé la bicyclette de M. Arnaud Louis, employé au P.-L.-M. à la gare de Prunières, bicyclette que celui-ci avait déposée un moment sur le bord de la route de Chorges aux Yvans. Une enquête est ouverte.

—0—

Vol. — Plainte a été déposée à la gendarmerie, pour une tentative de vol, commise au quartier de Paradis, domaine Didier Adrien, appartenant actuellement à M. Lagier Joseph, boucher à Marseille.

M. Rostan Placide, locataire d'une chambre, a constaté qu'on avait fracturé la porte et soustrait une pèlerine, une capote et une bouteille d'eau-de-vie, le tout appartenant à son neveu, M. Louis Hermitte, en résidence au Maroc.

La Durance, 21 avril 1923